**Faites votre rapprochement bancaire**

En lisant votre relevé de compte bancaire mensuel, vérifiez que les chiffres comptabilisés par votre banque sont bien conformes aux rentrées d’argent et aux dépenses que vous avez vous-même enregistrées dans votre Journal des ressources et des dépenses (tableau T1) : c’est ce qu’on appelle « faire son rapprochement bancaire ».

Si vous découvrez des opérations inconnues ou étonnantes, ou encore des discordances entre vos propres informations et celles qui figurent sur votre relevé de compte mensuel, cherchez à faire la lumière sur chacune d’elles, y compris, si nécessaire, en consultant votre conseiller bancaire. Vous aurez ainsi une meilleure maitrise de votre budget !